



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 390

**Loi modifiant la Loi concernant les
conditions de travail dans le secteur
public**

Présentation

**Présenté par
M. Éric Caire
Député de La Peltrie**

**Éditeur officiel du Québec
2008**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi modifie la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public afin qu'elle cesse de s'appliquer à une association de salariés représentant des résidents en médecine de même qu'aux salariés qu'elle représente.

LOI MODIFIÉE PAR CE PROJET :

– Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, chapitre 43).

Projet de loi n° 390

LOI MODIFIANT LA LOI CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, chapitre 43) est modifiée par l'insertion, après l'article 49, du suivant :

«**49.1.** La présente loi cesse de s'appliquer le (*indiquer ici la date de l'entrée en vigueur du présent article*) à l'association de salariés visée au paragraphe 1° de l'article 7 de même qu'aux résidents en médecine qu'elle représente.

L'entente renouvelée en vertu de ce paragraphe cesse également d'avoir effet à cette date. ».

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

